



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la  
Municipalité de Saint-Jacques au [www.st-jacques.org/municipalite/greffe/](http://www.st-jacques.org/municipalite/greffe/)

À une séance du budget du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **16 décembre 2020**  
à **19 h**, à laquelle sont présents :

Il est à noter que le poste de conseiller(ère) (siège n° 1) est vacant.

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

---

#### **Résolution numéro 530-2020**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

---

##### **Avis spécial de convocation et certificat**

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

---

##### **Avis public et certificat**

La secrétaire donne lecture de l'avis public qui stipule qu'une séance spéciale a lieu le 16 décembre 2020 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021.

Elle fait aussi lecture de son certificat attestant qu'une copie a été affichée aux endroits désignés pour les avis publics (mairie et église), le 16 novembre 2020 ainsi que publié dans le bulletin d'information Le Jacobin du mois de décembre 2020.

---

#### **ADMINISTRATION**

#### **Résolution numéro 531-2020**

##### **Dépôt des prévisions budgétaires 2021 – Article 954.1 du Code municipal**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021 sont fixées à 6 179 255 \$ ;

---

##### **REVENUS :**

TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 865 832 \$
TAXES SPÉCIALES POUR SERVICE DE LA DETTE	659 894 \$



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	778 650 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	204 927 \$
SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	12 400 \$
AUTRES (licences, permis, amendes et pénalités)	218 000 \$
AUTRES SERVICES (loyers, intérêts et divers)	237 075 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS (gouvernement du Québec et Canada)	274 931 \$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	(282 743) \$
AFFECTATION DE SURPLUS	210 289 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6 179 255 \$</b>
<b>DÉPENSES :</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 383 164 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 123 051 \$
TRANSPORT	1 568 467 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 460 842 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	17 300 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	175 715 \$
LOISIRS ET CULTURE	870 402 \$
SERVICE DE LA DETTE	- Remboursement capital - Remboursement intérêt
	409 505 \$ 386 904 \$
FINANCEMENT ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DCTP	(48 116) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	69 000 \$
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES (amortissement)	(1 236 979) \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 179 255 \$</b>
Évaluation des immeubles résidentiels	468 382 036 \$
Évaluation des immeubles non résidentiels	40 802 864 \$
Évaluation imposable totale	509 184 900 \$
Évaluation non imposable	41 296 100 \$
<b>Taux des taxes 2021</b>	
Taux de la taxe foncière – Résiduelle	0,715 \$ du 100 \$
Taux de la taxe foncière – Non résidentielle	1,035 \$ du 100 \$
<b>Tarifification pour les services municipaux – Résidentielle</b>	
Eau	- Générale - Piscine
	130 \$/unité 50 \$/unité
Égout	220 \$/unité
Matières résiduelles	93 \$/unité
Recyclage, Environnement	22 \$/unité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le budget 2021.

**Résolution numéro 532-2020**

**Publication du sommaire du budget 2021**

ATTENDU QUE conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec, le sommaire du budget sera distribué à toute la population par le biais du bulletin d'information *Le Jacobin* du mois de février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la publication du sommaire du budget 2021.



Municipalité de  
Saint-Jacques

## Résolution numéro 533-2020

### Programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023, à savoir :

<b>2021</b>	
<b>ADMINISTRATION</b>	
• Informatique – équipements - <i>fonds général</i>	8 000 \$
<b>VOIRIE</b>	
• Pavage - <i>Fonds général et Carrières/sablières</i>	250 000 \$
• Développement rue Laurin / Des Mésanges, phase 2 <i>Règlement d'emprunt 005-2020</i>	1 800 000 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
• Élimination des fossés – rue Laurin / Des Mésanges <i>Règlement d'emprunt 015-2019</i>	310 000 \$
• Conduite d'aménée rang Saint-Jacques <i>Règlement d'emprunt 002-2017 et subvention</i>	4 000 000 \$
• Poubelles trois voies – <i>Fonds général</i>	10 000 \$
<b>AMÉNAGEMENT</b>	
• Bacs à fleurs / sécurité cours d'eau – <i>Fonds de roulement</i>	15 000 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
• Bancs de parc – <i>Fonds général</i>	9 000 \$
<b>TOTAL DE L'ANNÉE 2021 :</b>	<b>6 402 000 \$</b>
<b>2022</b>	
<b>ADMINISTRATION</b>	
• Informatique – équipements - <i>fonds général</i>	8 000 \$
<b>VOIRIE</b>	
• Pavage	150 000 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
• Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées – <i>Règlement 004-2020 - en attente de subvention</i>	3 500 000 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
• Construction d'un bâtiment de service au parc Aimé-Piette – <i>Règlement d'emprunt 010-2019 – en attente de subvention</i>	638 000 \$
<b>TOTAL DE L'ANNÉE 2022 :</b>	<b>4 296 000 \$</b>
<b>2023</b>	
<b>ADMINISTRATION</b>	
• Informatique – équipements - <i>fonds général</i>	10 000 \$
<b>VOIRIE</b>	
• Pavage	200 000 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

- Réservoir d'eau potable – 3 500 000 \$  
*Règlement d'emprunt 003-2017 – en attente de subvention*

#### **LOISIRS ET CULTURE**

- Aménagement d'un toit sur la patinoire – 551 000 \$  
*Règlement d'emprunt 009-2019 – en attente de subvention*
- Réfection du Centre Culturel du Vieux-Collège – 1 000 000 \$  
*En attente de subvention*

**TOTAL DE L'ANNÉE 2023 :** 5 261 000 \$

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 534-2020**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 10.

*[Signé]*

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*[Signé]*

Madame Josyanne Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 530-2020 à 534-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.